

Règlement du Conseil : petites corrections entre élus

La modification du règlement intérieur du conseil municipal a eu le mérite, jeudi soir, d'animer une petite séance de rentrée. Sans préliminaire et avant d'adopter les quelques délibérations au menu (lire par ailleurs), le groupe d'opposition "Vivre ensemble à Claix" a fait part de ses « observations » sur un document qu'il juge « restrictif ».

Pour Thierry Lande, ce n'est pas qu'une impression : « toute question orale doit être posée par écrit et limitée à 5, ce n'était pas le cas auparavant ». En conséquence, l'élu demande à ce que les réponses à ces questions figu-

rent elles aussi par écrit. « On souhaitait que les questions du public soient inscrites dans le règlement, ce n'est pas fait. On souhaitait aussi que les interventions de l'opposition soient mentionnées de façon synthétique sur le procès-verbal... »

Sollicité pour adapter, un peu, ce document, le maire Michel Octru a concédé deux petits points : la réponse écrite à une question orale pourra figurer sur le PV et le nombre de questions ne sera pas figé... À condition de respecter une certaine limite : « la moyenne de votre groupe en 2007 est inférieur à 5, la logique est de dire que

20 questions, ce n'est pas possible ». Sur l'expression du public, en revanche, Michel Octru a été catégorique : « interpeller le conseil, aucune commune ne l'envisage et nous ne voulons pas être le leader de l'agglomération dans ce domaine pour essuyer les plâtres », a-t-il répondu à Michel Cuaresma qui qualifiait l'initiative d'« intéressante » en terme de démocratie participative.

Après une courte suspension de séance, l'opposition, qui partait pour voter contre ce règlement intérieur, a décidé de s'abstenir. Voilà qui est corrigé.

C. F.

Des votes... et une question

Location des salles

Cette année, les tarifs de location des salles sur la commune accusent une légère hausse, après 3 ans de stabilité. Le montant de la caution pour la salle Pont-Rouge est de 500€ : les associations clairoises sont prioritaires, seules 2 locations par an sont délivrées aux particuliers. Aux utilisateurs du Relais des associations, une caution de 375 € dont 75€ de nettoyage est exigée.

Subventions

Le BKB (Bando Kick Boxing) a obtenu une subvention exceptionnelle (de 2450€) relative aux frais engagés par le club (6000€, transports et hébergement compris) qui a participé aux championnats du monde amateurs en République Tchèque.

Les élus ont convenu que ce type de subventions pouvaient se prévoir, pour les clubs qui progressent régulièrement.

Une histoire de cocarde...

Des deux questions orales de l'opposition, l'on retiendra la pique de Michel Cuaresma, choqué de la présence d'une cocarde sur le véhicule du directeur général des services Norbert Grimoud. Choqué, et un brin ironique : « On se réserve le droit de proposer une convention entre Claix et St-Georges-de-Commiers (dont M. Grimoud est le maire, ndlr), car c'est notre commune qui (lui) loue un véhicule » (...) Michel Octru, à peine agacé : « J'ai demandé à M. Grimoud d'enlever cette cocarde, ça a été fait. On retient votre leçon de morale ! »